

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

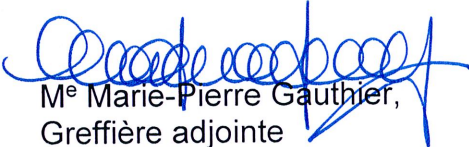
1190, rue des Tourterelles

Demande déposée le 31 mai 2019 par M. René Dumas concernant le lot 4 462 668, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 1190, rue des Tourterelles.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre en cour avant du côté de la rue des Hirondelles :

- a) une piscine semi-creusée à une distance de 3,6 mètres de la limite de propriété avant, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 7,5 mètres;
- b) une remise à une distance de 4,5 mètres de la limite de propriété avant, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 7,5 mètres;
- c) une thermopompe à une distance de 2,3 mètres de la limite de propriété avant, alors que ce même règlement ne le permet pas;
- d) un filtreur à une distance de 2,3 mètres de la limite de propriété avant, alors que ce même règlement ne le permet pas;
- e) une clôture d'une hauteur de 1,2 mètre à une distance de 0,6 mètre de la limite de propriété avant, alors que ce même règlement prévoit une hauteur maximale de 0,9 mètre dans les 3 premiers mètres à partir de l'emprise de rue.

Donné à Magog, le 13 juin 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe